

ENCAS DE DANGER IMMÉDIAT

IL EST RECOMMANDÉ DE :

- vous réfugier chez des proches.
- emmener vos enfants avec vous.
- signaler les violences à la police en indiquant votre départ surtout si les enfants partent avec vous.
- emporter les papiers importants.
- appeler le 115 pour une demande d'hébergement.

EN URGENCE 24H SUR 24H

Commissariat
01 49 88 89 00
18/22 rue Paul-Vaillant Couturier
Métro : Mairie de Montreuil

17 police-secours
18 pompiers
15 samu
115 numéro d'urgence sociale
pour les personnes sans abris
Urgences de l'hôpital André Grégoire
56 bd de la Boissière à Montreuil

QUELS SONT MES DROITS ?

Comment me protéger ?

Si vous vivez avec l'auteur des violences, certaines mesures de précaution peuvent être prises :

IDENTIFIER les personnes qui peuvent vous aider en cas d'urgence.

ALERTER la police en cas de besoin.

Si je veux le quitter

Si vous souhaitez quitter le domicile, **l'assistante sociale** peut vous informer et vous accompagner dans vos démarches. Si vous souhaitez divorcer ou vous séparer, les juristes vous indiqueront quels sont vos droits et obligations (adresses ci-contre).

INFORMER vos enfants sur la conduite à tenir lors de scènes de violence : se mettre à l'abri, savoir composer les numéros d'appel d'urgence.

DÉPOSER dans un lieu sûr un sac contenant :

- les coordonnées des professionnels rencontrés,
- les copies des papiers importants (votre carte d'identité et celle de vos enfants, titre de séjour, livret de famille, certificats médicaux, plaintes, mains courantes, fiches de paie, etc.),
- un peu d'argent, de linge et un double de vos clés en cas de départ en urgence.

Si je veux porter plainte

Vous pouvez porter plainte

- en vous rendant dans n'importe quel commissariat,
- ou en écrivant au Procureur de la République : **Tribunal de grande instance** 73 av. Paul-Vaillant-Couturier 93008 Bobigny cedex

Si vous portez plainte rapidement, la police organisera pour vous un rendez-vous aux urgences médico-judiciaires : un médecin évaluera le préjudice que vous avez subi et établira un certificat médical précisant une éventuelle incapacité totale de travail (ITT). Cet examen est très important pour la suite de la procédure judiciaire.

Si je ne souhaite pas déposer plainte ?

Vous pouvez faire consigner les faits au commissariat de police sur le registre de main courante. Conservez-en une copie. Cette formalité sera un élément utile si vous décidez un jour de porter plainte, de divorcer ou de vous séparer. Que vous portiez plainte ou non, au commissariat de Montreuil, un travailleur social, une psychologue peuvent vous recevoir pour une première écoute et une orientation.

Si je souhaite être assistée par un avocat ?

Ordre des avocats

Maison de l'avocat et du droit
11-13 rue de l'Indépendance
93011 Bobigny cedex
01 41 60 80 80
Palais de Justice
01 48 96 20 96

L'État peut prendre en charge une partie ou la totalité de vos frais d'avocat, selon le montant de vos ressources et le nombre de personnes à votre charge (aide juridictionnelle). Des dossiers sont disponibles au Point d'accès au droit où l'écrivain public peut vous aider à les remplir en cas de besoin.

QUI PEUT ME RENSEIGNER ?

Où m'adresser ?

POINT D'ACCÈS AU DROIT (PAD)
12 bd Rouget-de-Lisle
Métro : Mairie de Montreuil
01 48 70 68 67

Pour vous informer sur vos droits, sur les démarches à effectuer en matière de divorce, de plainte, pour vous aider à constituer un dossier juridique, des avocats-conseil, des juristes et un écrivain public vous reçoivent sur rendez-vous.

RETROUVEZ AU PAD :

• Permanence de la CIMADE
Pour les femmes étrangères victimes de violences.

• Association SOS victimes 93
Information sur les procédures et les suites données à la plainte pour toutes les victimes d'infraction pénale.

• CIDFF 93
Accompagnement juridique pour les femmes victimes de violences.

MAISON DES FEMMES DE MONTREUIL

24-28 rue de l'Église
Métro : Mairie de Montreuil
01 48 58 46 59
hypatie93@wanadoo.fr
Permanence hebdomadaire d'accueil collectif d'informations violences tous les jeudis après-midi de 14h30 à 16h30 sans RDV. Accueil, information et orientation des femmes victimes de violences.

Information juridique sur rendez-vous assurée par le CIDFF 93.

ANTENNE VIE DE QUARTIER JULES VERNE

65 rue Edouard Branly
01 56 63 00 50
Permanence d'accès au droit du CIDFF 93 (sur RDV).

ORDRE DES AVOCATS

Permanence d'accueil pour les procédures d'ordonnance de protection. Lundi et jeudi 9h30 à 12h Tribunal de grande instance.

VIOLENCES CONJUGALES VICTIMES OU TÉMOINS, COMMENT AGIR ?



SUIS-JE VICTIME DE VIOLENCES CONJUGALES ?

Cris, insultes, menaces, isolement, coups, privation de ressources, de papiers d'identité, séquestration, viols... Ces violences concernent de nombreuses femmes en France. Plus les violences durent, plus l'emprise sur la victime est forte.

La loi condamne toutes les formes de violences au sein du couple marié ou non-marié. Vous n'êtes pas seule. Des ressources existent pour sortir de l'isolement et trouver des solutions.

LES PROFESSIONNELS SONT À VOTRE ÉCOUTE POUR VOUS SOUTENIR, VOUS INFORMER

Pour en parler

SOS femmes 93
Association spécialisée d'écoute et d'accompagnement pour les femmes victimes de violences conjugales.
128 rue Baudin
93140 Bondy
01 48 48 62 27
Accueil collectif tous les matins de 10h à 13h sans rendez-vous.
Accueil individuel tous les jours sur rendez-vous.

Mouvement français pour le planning familial
Écoute, information, entretien sur la sexualité, la contraception, l'IVG, les violences et agressions sexuelles faites aux femmes.
PMI des Papillons
88 rue du Moulin-à-Vent
01 48 58 69 67

Bus 322, arrêt Berlioz, ou 115, arrêt Gal de Gaulle
Le jeudi sur rendez-vous.

Consultations de victimologie sur rendez-vous
Centre municipal de santé Daniel-Renoult
31 bd Théophile-Sueur
01 49 35 73 50
Centre de santé Elsa-Rustin
13 rue Sadi Carnot
93170 Bagnolet
01 56 63 91 00
Centre médico-social
15 rue Carnot
93230 Romainville
01 41 83 17 70

Pour vos démarches, vos difficultés sociales

Les assistantes sociales départementales vous reçoivent sur rendez-vous.
14 rue de la Beaune/esc.A
01 55 86 10 56
Métro : Croix-de-Chavaux

Est-ce que je dois parler à un médecin ?

Votre médecin peut vous écouter, vous examiner, vous proposer des soins. Même si vous ne souhaitez pas porter plainte, vous pouvez faire établir un **certificat médical** et le conserver dans un lieu sûr. Ce certificat pourra vous être utile si vous décidez plus tard de porter plainte, de divorcer ou de vous séparer. En cas de grossesse, n'hésitez pas à parler de ces violences à la sage-femme qui vous accompagne. Elle pourra vous écouter et vous informer.

Centres municipaux de santé et centres de PMI

Dans les CMS, les mineurs, sans autorisation parentale, les personnes ne bénéficiant pas de couverture sociale et démunies de ressources peuvent y bénéficier de la gratuité et de la confidentialité. Les conseillères conjugales et familiales des centres municipaux de santé et des PMI vous proposent une écoute et un soutien.

CMS Savattero
2 rue Girard
01 48 70 44 00
Métro : Croix-de-Chavaux

CMS Tawhida-Ben Cheikh
15 rue des Grands-Pêcheurs
01 48 70 62 55
Bus 122 arrêt Lenain de Tillemont
Bus 127 arrêt Vedrines

CMS / PMI Daniel-Renoult
31 bd Théophile-Sueur
CMS : 01 49 35 73 50
PMI : 01 56 63 02 80
Bus 122 ou 301
arrêt Parc Montreau

CMS Léo-Lagrange
3 av. Léo-Lagrange
01 48 70 64 22
Bus 129 ou 301
arrêt Hôpital André-Grégoire

Vous vous inquiétez pour vos enfants

En effet, les violences conjugales ont un impact important sur eux. Mais il est possible de les aider et de les soutenir. Vous pouvez parler de vos inquiétudes aux professionnels qui vous connaissent ou qui connaissent vos enfants.

Deux consultations de victimologie pour vos enfants existent à Montreuil. Vous pouvez aussi en parler aux professionnels de PMI qui connaissent vos enfants.

Centre municipal de santé Tawhida Ben Cheikh
15 rue des Grands Pêcheurs
01 48 70 62 55

CDDPS
77 rue Victor Hugo
01 48 58 62 07

Allo enfance maltraitée
119 (appel gratuit 24 h/24)

JE CONNAIS UNE FEMME VICTIME DE VIOLENCES
Pour une victime, les proches peuvent être un soutien important.

Si vous connaissez une femme qui subit des violences conjugales, vous pouvez l'aider à rencontrer les bons interlocuteurs, à savoir quelles démarches réaliser.

Si vous ne savez pas vers qui l'orienter, vous pouvez contacter les professionnels figurant sur cette plaquette.

Permanences téléphoniques

ÉCOUTE, INFORMATION, ORIENTATION

Violences conjugales
Infos 39 19 (appel gratuit)
du lundi au samedi
de 8h à 22h
les jours fériés de 10h à 20h

SOS femmes
01 48 48 62 27
Du lundi au vendredi
de 14h à 17h

Viols-femmes-informations
0800 05 95 95 (appel gratuit)
Du lundi au vendredi
de 10h à 19h

Sos Victimes 93
Information juridique
01 41 60 19 60
Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h à 17h30

Avocats du barreau
01 48 96 20 95
Le vendredi
de 10h à 18h